

## Prestation canadienne pour personnes handicapées (PCPH)

### - Canada

---

#### **Détails**

- Au fédéral, cette nouvelle prestation fédérale est destinée aux Canadiens en âge de travailler (âgés de 18 à 64 ans) ayant un handicap.
- Ils recevront jusqu'à 2 400 \$ par année (maximum de 200 \$ par mois), en fonction de leur revenu familial net ajusté. (Le montant de la prestation augmentera avec l'inflation.)
- Pour être admissible, vous devez être un résident canadien certifié pour recevoir le [\*\*crédit d'impôt pour personnes handicapées \(CIPH\)\*\*](#) et avoir produit votre déclaration de revenus de l'année précédente.
- (Les paiements sont disponibles rétroactivement jusqu'en juillet 2025.) Recevoir la PCPH n'affectera pas votre admissibilité à d'autres prestations fédérales, et le gouvernement fédéral a annoncé son intention de déposer un projet de loi visant à rendre la PCPH exempte d'impôt.

Plus d'information et présenter une [\*\*DEMANDE\*\*](#)

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/handicap/prestation-canadienne-personnes-situation-handicap.html>